

2M SECURITE

SASU au capital de 100 euros,
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 983 892 621,
dont le siège social est situé : 73 COUR ROBERT DE COTTE, APT 64, 34080 MONTPELLIER

**TEXTE DE LA DÉCISION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 14 175,12 euros.

L'associé unique décide d'affecter la somme de 10,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 10,00 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établira à 14 165,12 euros.

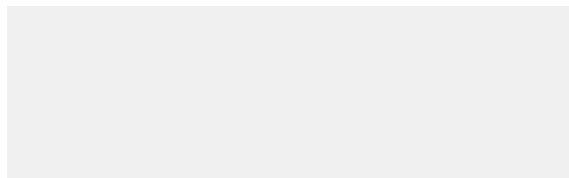
Enfin, pour le solde de résultat net, soit 14 165,12 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 14 165,12 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'associé unique rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Khaly FAYE



Certifié conforme

2M SECURITE

SASU au capital de 100 euros,
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 983 892 621,
dont le siège social est situé : 73 COUR ROBERT DE COTTE, APT 64, 34080 MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le trente juin ,
à quatorze heures ,

Au siège social , 73 COUR ROBERT DE COTTE, APT 64, 34080 MONTPELLIER

Monsieur Khaly FAYE, demeurant 34430 SAINT-JEAN-DE-VÉDAS

Propriétaire de l'unique action de 100 euros émise par la société 2M SECURITE,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Khaly FAYE.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Khaly FAYE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président sur l'exercice écoulé ;
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes .

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Deuxième décision

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 14 175,12 euros.

L'associé unique décide d'affecter la somme de 10,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 10,00 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établira à 14 165,12 euros.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 14 165,12 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 14 165,12 euros.

La société clôturant son premier exercice social, l'associé unique rappelle qu'il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividende.

Troisième décision

L'associé unique précise qu'en application de l'article L227-10 al.4 du Code de commerce, la convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce résumée ci-dessous, sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

Convention nouvelle

1. ASSOCIÉS COMPTES COURANTS

Solde au 31 décembre 2024 : 2 052,95 euros.

Compte non rémunéré.

L'associé unique est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Khaly FAYE.

Quatrième décision

L'associé unique rappelle en tant que de besoin qu'il n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième décision

L'associé unique décide, en application des dispositions de l'article L210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé aux statuts constitutifs.

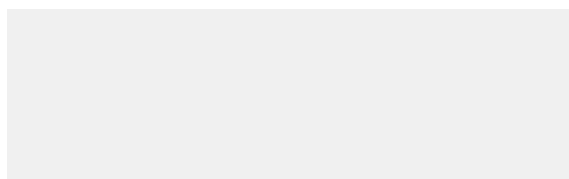
Sixième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Khaly FAYE



ce dépôt est rectificatif du dépôt enregistré le 22/07/2025 sous le n° 2025/18394

SASU 2M SECURITE (983892621)

Période du 15/02/2024 au 31/12/2024

73 Cour ROBERT DE COTTE , 34080, MONTPELLIER

Sommaire

0. 1. Bilan actif	p. 4
0. 2. Bilan passif	p. 5

Bilan actif

	31/12/2024 (11 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
			Euros	%
Capital souscrit - non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	724,16	- 12,74	711,42	711,42
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	724,16	- 12,74	711,42	711,42
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 316,16		7 316,16	7 316,16
Autres créances	66,27		66,27	66,27
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Divers				
Disponibilités	14 766,98		14 766,98	14 766,98
Charges constatées d'avance	365,22		365,22	365,22
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	22 514,63		22 514,63	22 514,63
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	23 238,79	- 12,74	23 226,05	23 226,05

Bilan passif

	31/12/2024 (11 mois)		Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	100,00		100,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	14 175,12		14 175,12	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	14 275,12		14 275,12	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	2 052,95		2 052,95	
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	771,62		771,62	
Dettes fiscales et sociales	6 126,36		6 126,36	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	8 950,93		8 950,93	
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	23 226,05		23 226,05	

ce dépôt est rectificatif du dépôt enregistré le 22/07/2025 sous le n° 2025/18394

SASU 2M SECURITE (983892621)

Période du 15/02/2024 au 31/12/2024

73 Cour ROBERT DE COTTE , 34080, MONTPELLIER

Sommaire

0. 1. Compte de résultat

p. 4

Compte de résultat

	31/12/2024 (11 mois)	Variation
	Total	Total Euros %
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires		
Ventes de marchandises		
Production vendue - biens		
Production vendue - services	19 862,49	19 862,49
Chiffre d'affaires net	19 862,49	19 862,49
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits	0,29	0,29
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	19 862,78	19 862,78
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variations de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	3 173,92	3 173,92
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	12,74	12,74
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 186,66	3 186,66
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	16 676,12	16 676,12
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III)		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
OPERATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (IV)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers		
Produits de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts de produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	16 676,12	16 676,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		

	31/12/2024 (11 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)	2 501,00		2 501,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	19 862,78		19 862,78
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	5 687,66		5 687,66
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 175,12		14 175,12

ce dépôt est rectificatif du dépôt enregistré le 22/07/2025 sous le n° 2025/18394

Annexe

Faits caractéristiques

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Autres immobilisations corporelles : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...)

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.